

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### NUMERO SPECIAL

Matahiti 157  
N° 54 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 22  
no Titema 2008

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

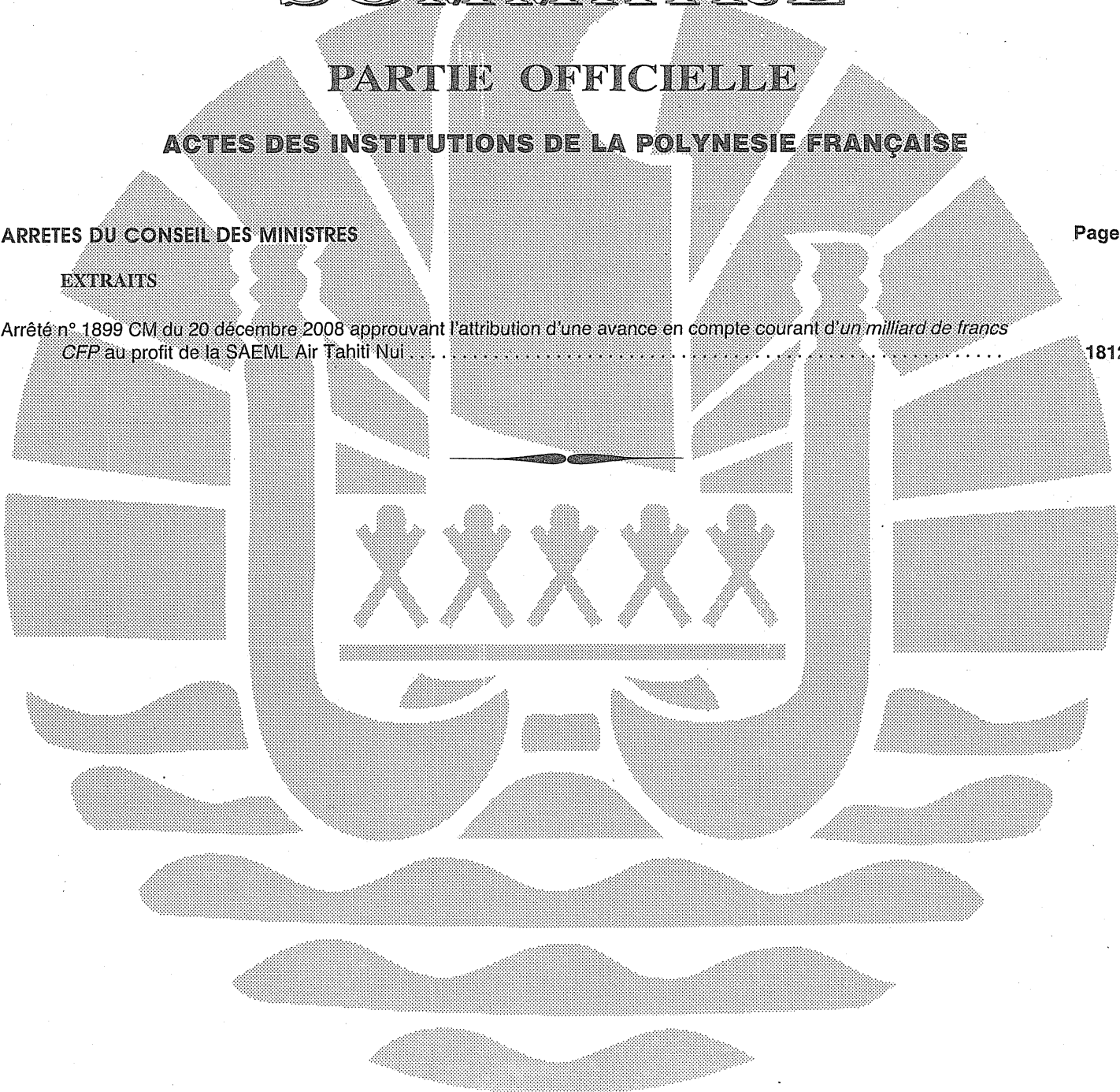
##### ARRÊTES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

##### EXTRAITS

Arrêté n° 1899 CM du 20 décembre 2008 approuvant l'attribution d'une avance en compte courant d'un milliard de francs CFP au profit de la SAEML Air Tahiti Nui

1812



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

NOR : PR0802987AC

**Par arrêté n° 1899 CM du 20 décembre 2008.** — Est approuvée l'attribution d'une avance en compte courant d'un milliard de francs CFP (1 000 000 000 F CFP) au profit de la SAEML Air Tahiti Nui.

La convention fixant les modalités de versement et de remboursement de l'avance en compte courant est également approuvée.

L'avance sera versée en une seule fois et devra être remboursée au plus tard le 9 janvier 2011.

L'avance portera intérêt au taux annuel net de 3,5 % à compter de la date de versement.

La dépense est imputable au chapitre 915, article 267, AP 66-2007, AE 101-2008 "avances en compte courant Air Tahiti Nui" du budget de la Polynésie française.

